

O'SPART

Société par actions simplifiée
Au capital de 20.000,00 Euros
Siège social : 5 route du Champ du Puits
74200 ANTHY-SUR-LEMAN
RCS THONON-LES-BAINS 830 454 351

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 2 AVRIL 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le deux avril,

La société ROCHAT INVEST,
Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 Euros dont le siège social est au 390 rue de la Chapelle – 74200 ALLINGES et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS sous le numéro 101 430 742 et prise en la personne de son Président, Monsieur Paul ROCHAT,

Propriétaire de la totalité des 80.000 actions de 0,25 Euros chacune, composant le capital social de la société **O'SPART**,

Associé unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- La démission de Monsieur Charlély BORREAU de ses fonctions de Président.
- La nomination de Monsieur Paul ROCHAT aux fonctions de Président.
- La démission de Monsieur Clément ALLARD de ses fonctions de Directeur général.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Charlély BORREAU de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Paul ROCHAT

Demeurant

Il exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues aux statuts de la société.

Monsieur Paul ROCHAT déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

L'Associé unique décide qu'il ne sera pas attribué de rémunération à Monsieur Paul ROCHAT, au titre des fonctions de Président de la Société venant de lui être confiées et ce, jusqu'à décision contraire. Il aura toutefois droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur présentation des justificatifs.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Clément ALLARD de ses fonctions de Directeur général de la société à compter de ce jour, décide de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique et le Président nouvellement nommé, par voie électronique, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme *Docusign*.

SAS ROCHAT INVEST

Monsieur Paul ROCHAT

Signed by:

E693D89E7B7846C...

Monsieur Paul ROCHAT

*Signature précédée de la mention
"Bon pour acceptation des fonctions de Président"*

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Signed by:

E693D89E7B7846C...